

<p style="text-align: center;">REGLEMENT PARTICULIER - SAISON 2011-2012 CHAMPIONNATS REGIONAUX -16 ANS MASCULINS</p>
--

I - CATEGORIES D'ÂGE :

Ce championnat est ouvert aux jeunes joueurs nés en 1996, 1997, 1998 et 1999.

II - FORMULE DE L'EPREUVE :

Suite au challenge régional des 5/6 novembre, les 2 divisions régionales de 8 équipes sont ainsi constituées :

EXCELLENCE : SUD COTE D'OR - 1, DIJON BOURGOGNE H.B. - 1, MACON H.B. - 1, A.L.C. LONGVIC, U.S.O. NEVERS H.B. - 1, H.B.C. VAROIS/ARC, H.B.C. SEMUR EN AUXOIS-1 et A.O. ARNAY LE DUC.

HONNEUR : CREUSOT-TORCY-MONCHANIN H.B., C.L. MARSANNAY H.B., C.S. FONTAINE LES DIJON H.B., CHEVIGNY ST SAUVEUR H.B., DIJON BOURGOGNE H.B. - 2, H.B. ST MARCEL, H.B.C. AUXERRE, H.B. PAYS NUITON.

Rencontres en aller et retour sur 14 dates.

Les **dates** de compétition sont celles fixées par la dernière version du calendrier général masculin de la saison 2010-2011 : 19/20 novembre, 26/27 novembre, 10/11 décembre, 7/8 janvier, 14/15 janvier, 21/22 janvier, 28/29 janvier, 11/12 février, 17/18 mars, 24/25 mars, 31 mars/1^{er} avril, 14/15 avril, 12/13 mai et 19/20 mai.

Les éventuelles demandes de **report** sont à fixer, après accord des 2 clubs, les week-ends encore disponibles au calendrier. La décision finale revient, comme toujours, à la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue.

III - ARBITRAGE :

Jeunes Arbitres sur désignation C.R.A. ; règlement financier suivant les modalités de péréquation habituelles.

IV - GESTION DU CHAMPIONNAT :

Par la Ligue de Bourgogne.

V - TEMPS DE JEU - REGLES ADAPTEES :

Match de 2 x 25 minutes (pause de 10 minutes, 1 temps mort par période et par équipe, exclusions de 2 minutes).

Pour le championnat honneur, application des règles adaptées établies par l'E.T.R. et transmises en début de saison.

Pour le championnat excellence, rencontres disputées sans règles imposées.

VI - TAILLE DU BALLON :

Taille 2 .

VII - MODALITES DE CLASSEMENT :

Selon la procédure régionale rappelée dans les règlements généraux.

VIII - FEUILLES DE MATCH ELECTRONIQUES :

Respecter l'ensemble des procédures imposées au club recevant suite à la mise en place des feuilles de match électroniques (FDME).

L'exportation de ces feuilles informatisées vers Gest'hand doit se faire avant 13 h 00 le dimanche ou dès la fin des rencontres pour les matchs disputés le dimanche après-midi.

IX - MODIFICATION DE DATE D'UNE RENCONTRE :

Un club ayant un joueur sélectionné ou convoqué à un stage technique officiel peut, s'il en fait la demande dès la réception de la convocation, obtenir une modification de la date de la rencontre se déroulant le même jour et concernant l'équipe où pratique habituellement ce joueur.

Une modification de date de rencontre peut également intervenir sur demande d'un club.

Dans tous les cas, ces modifications de dates ne pourront être qu'**exceptionnelles** et soumises à l'autorisation de la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue de Bourgogne.

X- CAS NON PREVUS ET LITIGES :

Sont du domaine des Statuts et Règlements de la FFHB et du Conseil d'Administration de la Ligue, émanation des représentants des Clubs affiliés dont les décisions sont sans appel.